

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2013-61 en date du 12/12/2013 concernant l'avenant n°01 au marché signé pour l'élaboration du PLU :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 12 Décembre 2013, à 20H30, suivant convocation en date du 05 Décembre 2013, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

M. BABAUDOU Pascal a été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	10	2	10	12	12	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, FAUCHER Alain, DESROCHE Roger, DUCHEZ Michel, BABAUDOU Pascal, BERGER Thierry, PASQUET Christophe, HARGÉ Andrée, GILLES Dominique, ALAMARGOT Sylvie.

Représentés : MM. PAGO Corinne procuration à BABAUDOU Pascal, DUFOUR Aurore procuration à ALAMARGOT Sylvie.

Le Maire présente au Conseil municipal l'avenant n°1 au marché signé avec le bureau d'étude GEOSCOPE pour l'élaboration d'un plan local d'urbanisme.

En effet, dans son offre du 13 janvier 2011, Géoscope, proposait une remise de 1 000,00 € HT dans l'hypothèse où l'affermissement de la tranche conditionnelle du marché intitulé « Elaboration d'un diagnostic territorial partagé » conduirait à établir un document d'urbanisme pour chacune des 4 communes signataires du marché (Eybouleuf, Masléon, St Denis des Murs et La Geneytouse). Cette hypothèse étant concrétisée, le montant de la tranche conditionnelle est porté de 17 500,00 € HT à 16 500,00 € HT.

De plus, l'évolution récente de la législation impose désormais que les P.L.U. fassent l'objet, a minima, d'un examen au cas par cas relatif à une évaluation environnementale. Le coût global et forfaitaire de cette prestation s'élève à 1 500,00 € HT.

Le Conseil Municipal,

Considérant l'avenant n°01 au marché du 13 Janvier 2011,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** l'avenant n°01 au marché signé pour la l'élaboration du plan local d'urbanisme qui s'élève à 500,00 € HT soit 598,00 € TTC

**APPROUVE** le montant total du marché soit 26 260,20 € HT et 31 407,20 € TTC.

**AUTORISE** le maire à signer le dit avenant.

A La Geneytouse, le 16 Décembre 2013



Le Maire,

Jean-Claude LEBLOIS

